



---

# *Avis révisé d'audience publique*

---

Le 31 janvier 2023

Réf. 2023-H-3  
**Révision 1**

## **La CCSN tiendra une audience publique sur la demande de renouvellement du permis d'exploitation du Collège militaire royal pour le réacteur SLOWPOKE-2**

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique en avril 2023 afin d'examiner la demande du Collège militaire royal du Canada (CMR) concernant le renouvellement, pour **20 ans**, de son permis d'exploitation d'un réacteur non producteur de puissance pour l'installation SLOWPOKE-2. Celle-ci est située à Kingston (Ontario), sur le territoire traditionnel des peuples Anishinaabeg et Haudenosaunee. **Le présent avis révisé sert à annoncer que le CMR a modifié sa demande et veut maintenant obtenir un permis valide pendant 20 ans.**

Le permis actuel autorise le CMR à exploiter son réacteur SLOWPOKE-2 non producteur de puissance jusqu'au 30 juin 2023. Le permis de **20 ans** proposé permettrait au CMR de continuer à exploiter le réacteur à des fins d'enseignement et de recherche.

Date : Le 19 avril 2023  
Lieu : Virtuellement par Zoom  
Heure : Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera diffusé avant l'audience

L'audience publique sera diffusée en direct et archivée pendant 90 jours sur le site Web de la CCSN à [suretenucleaire.gc.ca](http://suretenucleaire.gc.ca).

Comme indiqué dans l'[avis d'audience publique](#) publié le 6 juin 2022, la CCSN a offert jusqu'à 15 000 \$ dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#) (PFP) pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les autres parties intéressées à examiner la demande du CMR et les documents connexes. La date limite pour soumettre un formulaire de demande d'aide financière dûment rempli à la CCSN était le 12 août 2022. Les renseignements sur la décision à l'égard du PFP sont affichés sur le [site Web de la CCSN](#).

Le [mémoire](#) et la [demande révisée](#) du CMR ainsi que les [recommandations](#) du personnel de la CCSN qui seront examinés lors de l'audience seront disponibles sur le [site Web de la CCSN](#) ou sur demande auprès du Greffe de la Commission.

En vertu de l'article 19 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission sont invitées à présenter des commentaires sur la demande du CMR. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission d'ici le **14 mars 2023**

au moyen du [formulaire de demande en ligne](#), par [courriel](#), ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **Les demandes d'intervention doivent comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire seulement, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Tous les mémoires peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les renseignements personnels, comme l'adresse courriel et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

**Pour des renseignements sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour obtenir des documents, veuillez communiquer avec :**

Agente principale du tribunal, Greffe de la Commission  
Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B  
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-858-7651

Télec. : 613-995-5086

Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)